



Commune de Corbeyrier

Préavis au Conseil communal N°23-07

Relatif au budget 2024

Municipalité

Mme Christine Christen, Municipale, responsable du dicastère des finances

Préavis adopté par la Municipalité lors de sa séance du 30.10.2023.

1 Préambule

La Municipalité soumet à votre approbation le présent préavis traitant du budget de fonctionnement et d'investissements pour l'année 2024.

Comme pour l'année précédente, le maintien du taux d'imposition à 74 % a nécessité de la part de la Municipalité une estimation prudente des produits et un effort important sur la maîtrise des charges, ceci sans prétériter le bon fonctionnement des différents services communaux. Sur fond de crise climatique et de nécessité de décarbonisation, les coûts énergétiques impactent grandement tous les secteurs économiques y compris le budget du contribuable. A cela s'ajoute l'augmentation au 1er janvier 2024 de la TVA de 7.7 % à 8.1%.

Le présent projet est établi conformément à la loi sur les communes (LC), au Règlement sur la comptabilité des communes (RCCOM) du 14 décembre 1979 et aux directives cantonales en vigueur. Il tient compte des éléments financiers connus et communiqués par le Canton et les partenaires intercommunaux concernant les services sociaux, sécuritaires et scolaires.

2 Synthèse

Le projet de budget de la Municipalité pour l'exercice 2024 se résume comme suit :

Classe nature	Opération	Désignation	budget 2024	budget 2023	comptes 2022
4	+	Total produits	2167795.00	2080219.00	2677528.59
3	-	Total charges	2220585.40	2151621.50	2598772.20
	=	Solde fonctionnement	-52790.40	-71402.50	78756.39
48	-	Prélèvements sur réserves	-50961.00	-27446.00	-244136.06
38	+	Attributions aux réserve	19239.00	17150.00	225062.57
330	+	Amortissement patrimoine financier	26000.00	23200.00	228144.78
331	+	Amortissement patrimoine administratif	144389.50	144283.00	132216.05
	=	Marge d'autofinancement	85877.10	85784.50	420043.73

Le résultat et la marge d'autofinancement générés ne diffèrent que légèrement de celui de l'année précédente. Toutefois des prélèvements supplémentaires aux réserves ont été nécessaire afin de respecter l'autofinancement des postes liés, soit les dicastères de la déchetterie et des égouts.

3 Précisions & commentaires

1 Administration

102 Municipalité

Un préavis sur le réajustement des traitements et des vacations des membres de la Municipalité, avec effet rétroactif au 01.01.2024, sera soumis au Conseil communal en mars 2024. La base fixée dans le préavis 17-01 sera ajustée selon les indexations appliquées entre 2017 et 2023 au personnel communal soit 4,63 %.

A partir du 01.01.2024, les salaires de la Municipalité seront soumis au même régime que ceux du personnel communal. Concernant les vacations, le tarif horaire de CHF 35.- indexé du timbre vacances de 8,33 % sera reconduit tout comme le remboursement des frais d'utilisation de véhicule privé soit CHF 0.75/km.

11 Personnel communal

Les salaires du personnel communal seront indexés aux mêmes conditions que les salaires du Canton de Vaud soit de 1.8 %.

Composition du personnel communal :

Administration : 2 PP à 70 %

Voirie : 2 PP à 100 % et 1 PP à 50 %

Auxilliaire de conciergerie : 1 PP au tarif horaire

Auxilliaire de déchetterie : 3 PP au tarif horaire

Auxilliaire transports scolaires : 1PP au tarif horaire

Tarif horaire : base CHF 25.- - Tarif indexé au 01.01.2024 : CHF 26.60

15 Affaires culturelles et loisirs

La contribution communale à la Fondation pour l'enseignement de la musique FEM est fixée par le Grand Conseil Vaudois conformément à l'art. 29 de la Loi sur les écoles de musique LEM. Actuellement cette contribution se monte à CHF 9.50 par habitant.

Dans le cadre de l'organisation du Festival Celtique, un accord a été conclu sur la participation communale sous forme de mise à disposition de locaux et terrains. Les frais du personnel communal lié à la préparation et à la réinstallation de ces lieux seront facturés à l'organisateur.

19 Informatique

La migration de la comptabilité communale sur MCH2 va générer des frais supplémentaires dans ce poste. Un montant de CHF 10 800.00 est devisé par le service informatique. Ces frais seront facturés sur trois ans en fonction de l'avancement de la mise en place.

2 Finances

21 Impôts

Les recommandations transmises par la Direction générale de la fiscalité préconisent aucunes majorations pour les impôts sur le revenu et la fortune 2024 sur la base des résultats 2023.

Situation au 30.09.2023

	Comptes 2022	ACI au 30.09.2023
Impôt Revenu PP	601627	531335
Impôt Fortune PP	168188	118400
Impôt Bénéfice PM	-104	760
Impôt Capital PM	6114	11648

22 Service financier

Relevé des emprunts – Etat au 1er janvier 2024

No compte		Échéance	Taux	Solde au 1er janvier 2024	Amortissement annuel
9221.00	Banque Raiffeisen St-Gall	09.02.2025	1.3	661 226.00 CHF	20 000.00 CHF
9221.07	Banque Cantonale Vaudoise	28.10.2024	0.95	408 000.00 CHF	6 000.00 CHF
9221.09	Postfinance	20.08.2027	1.49	930 000.00 CHF	30 000.00 CHF
9221.16	Caisse Intercommunale Pension CIP	30.06.2029	0.65	380 000.00 CHF	10 000.00 CHF
9221.17	Banque Cantonale Vaudoise	12.09.2025	0.78	99 965.00 CHF	27 000.00 CHF
9221.18	Banque Raiffeisen Chablais Vaudois	28.02.2030	1.26	317 105.00 CHF	18 000.00 CHF
9221.19	Banque Cantonale Vaudoise	31.03.2027	0.41	116 500.00 CHF	6 680.00 CHF
9221.20	Postfinance	21.08.2028	1.03	371 000.00 CHF	15 800.00 CHF
9221.21	Banque Cantonale Vaudoise	03.06.2030	0.55	281 270.00 CHF	16 780.00 CHF
9221.22	Banque Cantonale Vaudoise	03.06.2030	1.72	196 962.00 CHF	6 912.00 CHF
9221.23	Postfinance	23.05.2033	2.57	338 000.00 CHF	12 000.00 CHF
Totaux				4 100 028.00 CHF	169 172.00 CHF

Plafond d'endettement

Etat au 1er janvier 2024	
Emprunts réalisés	4 100 028.00 CHF
Crédits validés	400 000.00 CHF
Totaux	4 500 028.00 CHF
Plafond d'endettement	4 800 000.00 CHF
Solde crédits libres	299 972.00 CHF

Péréquation directe

En date du 26 septembre 2023, la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) a transmis aux Municipalités les acomptes 2024 des charges péréquatives. Ces montants ont été validés par la commission paritaire composée de représentants de l'Etat et des communes.

Application en 5 points :

1. Population art.2 de la loi sur les péréquations intercommunales (LPIC)

Les montants alloués aux communes en fonction de leur population ont été indexés sur la base de l'indice des prix à la consommation. L'estimation de la variation serait proche de 1.5% en 2024.

2. Solidarité art 8 de la loi sur les péréquations intercommunales (LPIC)

Pour les communes à faible capacité financière, une attribution est prévue à hauteur de CHF 135 877 969.00 pour l'année 2024. Seules les communes qui ont un point d'impôt par habitant inférieur à la moyenne cantonale sont bénéficiaires de cette solidarité.

3. Dépenses thématiques art 8 de la loi sur les péréquations intercommunales (LPIC)

Selon le décret, les charges communales bénéficiaires d'un plafonnement déterminé sont :

- Les charges liées aux transports publics, aux transports routiers et aux transports scolaires, pour autant que leur total dépasse l'équivalent de 8 points d'impôt communaux. La prise en charge est de 75 % du reliquat.

(pour Corbeyrier : valeur estimée du point d'impôt péréquatif 11'663.- *8 = 93'304.-)

- Les charges liées à l'entretien des forêts, pour autant qu'elles dépassent l'équivalent d'un point d'impôt communal. La prise en charge est de 75 % du reliquat.

(pour Corbeyrier : valeur estimée du point d'impôt péréquatif CHF 11'663.-)

4. Plafonds art 8 de la loi sur les péréquations intercommunales (LPIC)

Des plafonds ont été fixés afin de limiter les charges fiscales des communes à grande capacité financière. (ne concerne pas Corbeyrier).

5. Alimentation du fond de péréquation

Selon l'art 7 de la loi sur les péréquations intercommunales (LPIC), chaque commune verse annuellement au fond un montant équivalent au rendement communal d'un nombre de points d'impôts. Celui-ci est variable d'année en année en fonction du résultat de l'ensemble de toutes les communes. Pour le budget 2024, le coefficient prévisionnel des participations sera de 19.6 points d'impôt (valeur du point d'impôt péréquatif CHF 11'663. --)

	Acomptes 2024	Acomptes 2023	Décompte 2022
Compensation population	-57711	-56642	-56771
Compensation solidarité	-205736	-206985	-211505
Dépenses thématiques	-191484	-171028	-192778
Alimentation du fond	228640	223256	222984
	-226291	-211399	-238070

3 Domaines et bâtiments

341 Diligence

Les produits de ce bâtiment représentés par les loyers ont été budgétés pour une occupation complète selon les baux actuellement en vigueur. Le montant généré se monte à CHF 37 000.00.

En sus des frais courants dus à l'énergie, aux assurances, aux intérêts et aux amortissements, deux petites interventions de sécurité au niveau des installations électriques et sur l'entretien de la ventilation du café-restaurant ont été prévues.

Un préavis d'intention sera présenté au Conseil communal courant 2024 pour un positionnement sur la gestion de cet immeuble qui, malgré de multiples interventions, reste vétuste et coûte d'avantage qu'il ne rapporte.

342 Dents-du-Midi

Suite aux travaux d'assainissement, les loyers ont été légèrement augmentés ceci conformément à l'Ordonnance sur le bail à loyer art. 14a, le Code des obligations art 269^e4 et les arrêtés du Tribunal fédéral ATF 4A-6/2021 & 4A-484/2011. Ces loyers restent toutefois modérés pour des appartements fonctionnels de 2 & 3 pces. Sur les huit logements datant de 1986, trois ont bénéficié de rénovations.

Concernant les travaux prévus dans l'exercice 2024, il faut noter le changement des boîtes aux lettres, des travaux de peintures, le marquage des places de parc et éventuellement la réfection d'un nouvel appartement, ceci afin de le moderniser et de le rendre attractif. Le marché de la location n'est pas beaucoup sollicité dans notre commune.

343 Poste-épicerie

Dans le cadre des contrôles sanitaires, plusieurs travaux de mise en conformité ont été devisés au cas où ils seraient fermement exigés. Le service cantonal devient de plus en plus pointilleux sur des sujets de moindre importance ce qui va à l'encontre des actions régionales pour la création et le maintien de petits commerces dans les villages.

351 Bâtiments du patrimoine administratif

351 Parcelle du Collège

Les déjections canines et félines sont un risque important de contamination par ingestion des germes, simple contact cutané ou muqueux. C'est donc dans un but hygiénique et sécuritaire qu'il est prévu que l'accès à la place de jeux soit interdit aux animaux et éventuellement fermé par un treillis.

Afin de rendre cet espace convivial pour tous et en continuité de l'installation de la table de ping pong, la création d'un terrain de pétanque est envisagée sous l'ombre du pommier.

Stand de tir

Une légère réfection des stalles de tir sera effectuée pour un montant avoisinant CHF 1 000.00. Concernant les locations, il n'est actuellement plus possible de louer les dortoirs de ce bâtiment qui ne répondent plus aux normes de sécurité incendie

Cabane de la Praille

Ce bâtiment désaffecté doit être démonté et les matériaux éliminés. Un montant de CHF 10 000.00 a été prévu pour les transports et les frais d'élimination. Quant à la main d'œuvre, un exercice de l'ORPC (Organisation Régionale de la Protection Civile) pourrait être mis sur pied en novembre 2024 sans frais pour la commune.

4 Travaux

41 Service technique

La complexité des dossiers de constructions nécessite plus de soutien des services extérieurs pour le contrôle avant la mise à l'enquête publique et pour le contrôle final des travaux en vue de la délivrance du permis d'utiliser.

Dans ce poste ont été rajoutés les intérêts et les amortissements liés au bouclage de l'investissement sur la révision du PGA (préavis municipaux no 16-18 & 22-07).

43 Routes

Matériel et machines

Afin de compléter et de renouveler le matériel et les machines, un crédit de CHF 11 300.00 est alloué pour les achats suivants : une remorque, une plaque vibrante, une débroussailleuse et un système dorsal de traitement.

En plus des fournitures annuelles diverses, il sera testé la pose de piquets à neige en plastic avec socle intégré dans le bitume en bord de route, tels qu'utilisés par le service cantonal. Pour ce premier essai, une commande de 50 pces a été prévue pour un coût estimé à CHF 1 800.00.

Entretiens des routes

Les frais fixes d'entretien des routes, soit la vidange des sacs de routes y compris une partie des grilles du drainage de la route des Agittes (post tunnel), l'éparage des bords de routes communales, les balayages divers et le nettoyage de la route des Agittes au printemps sont budgétés à CHF 33 600.00.

Quant aux frais d'entretien ponctuel des routes communales ils devraient se chiffrer à CHF 80 335.00 selon le détail suivant :

Réfection de 5 regards de route ; intervention sur les fissures ; goudronnage à froid des secteurs Les Ravires, Luan et chemin de la Grosse Pierre ; goudronnage à chaud des secteurs, entrée de Luan, haut du chemin de la Barme et entrée du chemin de Rouge Terre (scierie-hangar).

Le montant total de ce poste 43.314.0 fait état d'un montant de CHF 114 000 .00. En contrepartie et pour maintenir un budget réalisable, il sera prélevé la somme de CHF 30 000.00 à la réserve pour les routes créées à cet effet lors du bouclage des comptes 2022.

Signalisation routière

Le renouvellement du marquage des bandes pour piétons a été devisé à CHF 4 485.00 auquel il faut ajouter l'achat de nouveaux Triopan de sécurité.

Déneigement

Le silo à sel de déneigement a été posé en octobre 2023, il est loué pour un montant annuel de CHF 3 243.00. Le prix d'achat du sel en vrac pour ce silo est moins onéreux que celui en sacs de 25 kg et surtout plus pratique pour le remplissage de la saleuse.

Route de Boveau

Une étude de qualité du pont sur le Torrent proche de l'ancienne scierie a été demandée. Selon le résultat, une limitation sécuritaire de tonnage pourrait être exigée et donc mentionnée par une signalisation adéquate (43.318.1)

45 Ordures ménagères et déchetterie

Pour rappel, ce compte se doit d'être autofinancé sur le principe du pollueur-payeux art.74 de la Constitution fédérale. Depuis quelques années, les taxes annuelles, la rétrocession de la taxe au sac du concept régional liée aux tonnages et les différents remboursements (déchetterie – verre – papier-carton) ne couvrent plus entièrement les coûts d'exploitation de ce poste.

Les charges les plus importantes de ce dicastère sont les transports des différents déchets. La situation actuelle du marché des carburants et la hausse de la TVA vont certainement impacter une nouvelle fois le résultat final pour l'année 2024

Selon la notice sur le financement de la gestion des déchets élaborée par la Direction générale de l'environnement (DGE), certains déchets peuvent être couverts par les recettes fiscales (impôts). Il s'agit des déchets de la voirie issus du nettoyage des routes, des poubelles publiques, des déchets sauvages et des déchets spéciaux comme les produits chimiques, peintures, huiles. Une marge de couverture de 3 à 5 % par les impôts est tolérée par l'Etat, car imputable à ces déchets non urbains.

Afin de respecter les directives cantonales et fédérales de pollueurs-payeurs liées à ce dicastère, un montant de CHF 4 105.00 sera prélevé à la réserve pour couvrir le déficit. A ce jour le solde de cette réserve est de CHF 4 642.00. Pour rééquilibrer ce compte, il serait nécessaire à l'avenir d'augmenter la taxe individuelle sur les déchets.

Relevé des tonnages sur 5 ans

		2022	2021	2020	2019	2018	2017
Ordures ménagères	SATOM	72.26	72.21	71.16	70.57	69.36	65.76
Déchets encombrants	SATOM	9.2	10.3	11.2	10.24	10.74	12.35
Biodéchets	SATOM	0.08	0.18	0.16	0.12	0.8	0
Papier- carton	RETRIPA	24.08	24.12	24.44	23.42	26.64	24.82
Ferraille	BIRCHLER	4.47	4.08	1.713	6.85	4.48	4.67
Verre	VETRO SUISSE	23.68	23.08	25.82	21.66	24.3	22.3
Huiles	SATOM	0	0.36	0.12	0.16	0.09	0.8
Textiles	VALTEX	3.0	2.9	1.9	1.8	2.8	2.1
	CARRIERES						
Déchets inertes chantier	D'ARVEL	12.48	11.62	23.26	11.46	14.14	8.34
App. électriques	RETRIPA	1.84	0.76	0.57	0.98	0.86	0.52

46 Egouts – Epuration

Sans prévoir de grands travaux dans ce poste, il reste déficitaire. Deux facteurs provoquent cette situation : les amortissements de tous les travaux effectués depuis 2007 sur les réseaux EU-EC et le coût de gestion de la STEP d'Yvorne auquel s'ajoute la participation annuelle pour la construction de la nouvelle STEP AERA à Aigle. Cette situation devrait s'améliorer dès 2025 lors du raccordement à la STEP régionale et du démantèlement de la STEP d'Yvorne.

Comme annoncé dans le préavis sur l'Arrêté d'imposition 2024, la Municipalité se voit dans l'obligation de fixer le tarif des m3 d'élimination des eaux usées à son maximum soit CHF 2.50 /m3 pour les habitations munies d'un compteur d'eau et à CHF 2.70/m3 pour celles taxées au forfait.

Cette nouvelle tarification, que l'on espère transitoire, permettra un encaissement annuel supplémentaire estimé à CHF 11 950.00.

Ce compte nécessite toutefois un prélèvement à la réserve d'un montant de CHF 16 856.00 pour compenser le déficit de l'exercice. Ladite réserve présente un solde à ce jour de CHF 53 649.00.

5 Instruction publique et cultes

Selon toutes probabilités, 43 enfants seront en âge de scolarité en 2024. La répartition au niveau de l'établissement scolaire Aigle-Corbeyrier-Yvorne serait le suivant : 14 à Corbeyrier – 6 à Yvorne et 23 à Aigle.

Le coût net budgété pour ces 43 élèves sur l'ensemble des trois sites se monte à CHF 111 752.00.

6 Police - sécurité

Police

Pour la réforme policière, la charge des communes sera de CHF 73'172'185.- soit le montant de l'année 2023 majoré de 1.5% comme le prévoit la convention signée entre le Canton et les associations faitières des communes. Ce montant se réparti en deux sections soit :

- Facturation par l'Etat des coûts réels aux communes délégatrices avec un maximum de 2 pts d'impôt
- Le solde réparti entre toutes les communes proportionnellement à 1.24 point d'impôt
- Pour la commune de Corbeyrier :

Budget de la facture policière 2024		
Facturation aux communes délégatrices	20855	
Répartition du solde de la facture	14472 (1.24*11663)	
Total	35327	

Ce chapitre comprend aussi le service des inhumations, la défense contre l'incendie et la protection civile. Ceux-ci ne génèrent aucun commentaire particulier, car les charges ne subissent pas de variation significative.

7 Sécurité sociale

72 Cohésion sociale

La participation nette des communes à la cohésion sociale (PCS), anciennement nommée Facture Sociale, s'élève à CHF 790 754 700.00. Après application du protocole d'accord Etat de Vaud / UCV du 25 août 2020, soit la reprise de certaines charges par le Canton et l'accélération du rééquilibrage financier, la répartition effective entre communes est la suivante :

Participation communale 2024

Cohésion sociale budget 2024 :		
<i>Prélèvements conjoncturels</i>		
Droits de mutation, gains immobiliers et successions	98 018.00 CHF	
Impôt des frontaliers	6 553.00 CHF	
		104 571.00 CHF
<i>Répartition du solde des charges</i>		
12.5 points d'impôt		145 771.00 CHF
Participation communale 2024		250 342.00 CHF

Détail du montant net total de la PCS 2024	Canton de Vaud
PC à domicile et hébergement	265 820 500.00 CHF
Assurance maladie	119 268 200.00 CHF
RI et part.cantonale à ass.chômage	220 828 800.00 CHF
Subventions et aides aux pp.handicapées	130 343 900.00 CHF
Prest.aux familles et sociales	66 046 100.00 CHF
Bourse d'études et apprentissage	33 806 700.00 CHF
Accord Canton-Communes	- 45 359 500.00 CHF
	790 754 700.00 CHF

72 Prévoyance sociale ARASAPE

Le budget présenté par l'ARASAPE (Association régionale d'action sociale pour le district d'Aigle et du Pays-d'Enhaut) fait état pour le réseau d'accueil de jour des enfants dans le district d'Aigle, d'un montant de répartition des frais à charge des communes (soit déficit) de CHF 10 487 930.87. --.

La charge communale a été estimée par l'ARASAPE à CHF 37 421.82(85.05/habitant).

La participation communale 2022 était de CHF 56 505.92 et le montant du budget 2023 de CHF 63 787.00. La Municipale Mme Christine Christen responsable de ce dicastère a validé ce montant annuel budgéte pour 2024 qui a été tout de même arrondi à CHF 40 000.00.

A cela s'ajoute la contribution socle de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) de CHF 5 -. -/hab. (art.46 al.1 de la LAJE Loi sur l'accueil de jour des enfants).

8 Services industriels

81 Service des eaux

Afin de respecter les exigences cantonales et fédérales, ce service nécessite encore des mises en conformité pour garantir une continuité de la qualité de l'eau.

En 2024, les travaux prévus sont les suivants :

Pour les réservoirs :

- Le remplacement de la porte étanche du réservoir de Luan
- Pose d'une sonde de pression dans ce même réservoir
- Remplacement de la sonde radar alarme du réservoir du Molard
- Remplacement des bondes et des crépines des réservoirs de Boveau et des Fontanalles, ainsi que celles du coupe-pression des Tzersalets

Pour les sources :

- Mise en place et raccordement d'un capteur de turbidité à immersion dans la source de l'Ovaille
- Mise à jour du serveur de télégestion du réseau d'eau
- Automatisation de la pompe de chlorage en cas de sur-débit des sources

Montant total de ces travaux : CHF 45 000.- TTC

La réflexion sur le coût onéreux de ces travaux réguliers de mise en conformité est de les présenter sous forme d'investissements amortissables entre 5 et 10 ans dans le compte de fonctionnement. Les budgets annuels ne seront impactés que par les amortissements et les éventuels intérêts.

Le financement de ces dépenses d'investissements nécessitera un recours à l'emprunt en fonction de la situation des liquidités communales

Cette gestion permettra non seulement de stabiliser le tarif des taxes et du prix de vente de la consommation d'eau, mais également de renflouer la réserve liée à ce poste pour de futurs travaux structurels tels que le remplacement de conduites d'alimentation ou la construction d'un nouveau réservoir.

Le préavis 23-08 relatif aux travaux 2024 du Service des eaux présentés en amont, vous est soumis parallèlement au présent budget et fait état d'un montant d'amortissement annuel sur 10 ans de CHF 4 500.00.

INVESTISSEMENTS A SOUMETTRE AU CONSEIL COMMUNAL

Collège :

PM 24 - relatif à l'assainissement du bâtiment du collège

Des devis ont été demandés pour le changement de l'ensemble des fenêtres de ce bâtiment, ceci dans un but d'économie d'énergie. Le coût n'étant pas encore entièrement défini, l'étude de financement devra être profilée une fois le montant total connu afin d'établir un futur préavis lié à ces travaux.

Hangar forestier :

PM 24- relatif aux travaux de réfection du hangar communal

Ce bâtiment construit en 1992 présente un vieillissement de la partie ouest (coté lac). Les fenêtres doivent être changées et la façade éventuellement rénovée. A l'intérieur une réfection des sanitaires est également projetée ainsi que la mise en conformité du concept de sécurité lié à l'exploitation de ces lieux. Une fois les coûts définis, un préavis municipal sera soumis à la décision du Conseil Communal dans le courant de l'année 2024. Ces travaux pourront bénéficier du montant de CHF 75 000.00 attribué en 2022 à la réserve pour l'entretien des bâtiments.

Service des eaux :

PM 23-08 relatif aux travaux annuels de continuité de la mise en conformité de la distribution de l'eau potable.

Montant : CHF 45'000.00 TTC

PM 24 - Relatif au remplacement de la conduite d'eau Rte de Boveau secteur village

Suite à l'importante fuite d'eau devant le bâtiment des Dents-du-Midi en août dernier, l'état de la conduite reliant le parking de la rte de Boveau à la fontaine du village met en évidence qu'il devient urgent de la remplacer. Cette dernière a déjà fait l'objet de travaux importants dus également à une rupture de conduite proche du centre du village.

Les travaux liés à ce chantier seront la creuse et le remblaiement du tracé, la pose et le raccordement d'une nouvelle conduite d'alimentation d'eau et le surfaçage de la route sur 130 m. Concernant le financement du goudronnage, le coût sera prélevé sur la réserve d'entretien des routes.

4 Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

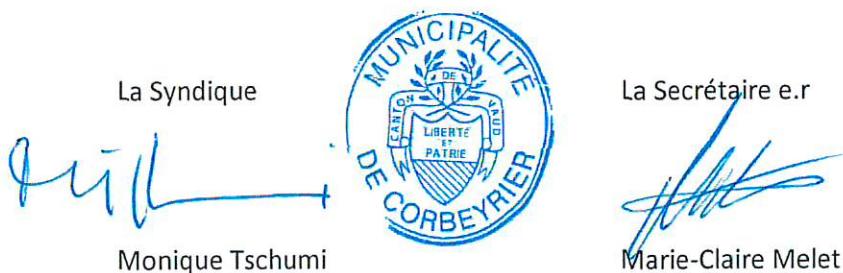
LE CONSEIL COMMUNAL DE CORBEYRIER

- Vu le préavis N° 23-07 du 30 octobre 2023 relatif au budget de fonctionnement 2024 et de ses annexes,
- Oui le rapport de la Commission de gestion – finances,
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

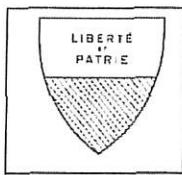
DÉCIDE

- 1 d'adopter le budget de fonctionnement pour l'année 2024 tel que présenté
- 2 de valider le tarif des taxes communales pour l'année 2024

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



Distribution :	Président du CC, Commission(s), membres du CC, Municipalité, réserve
Annexe(s) :	Budget 2024 par ordre administratif Budget d'investissement 2024 par ordre administratif Résumé du budget 2024 par nature Formulaire cantonal – Division des finances communales Tarif des taxes communales pour l'année 2024



Département des institutions, du territoire et du sport
(DITS)

**Direction générale des affaires institutionnelles et des
communes (DGAIC)**

Direction des finances communales

Commune de Corbeyrier

Budget pour l'année

2024

Cette formule doit parvenir au Département, par
l'intermédiaire du préfet du for, pour le 31 décembre de chaque année au plus tard.

**Tableau des charges et des revenus
selon la classification administrative**

Directions	Sections	Charges	Revenus
1 Administration générale		434 443.00	29 400.00
	10 Autorités	80 500.00	5 200.00
	11 Administration	333 093.00	17 200.00
	12 Service de l'économat	0.00	0.00
	13 Service du personnel et des assurances	0.00	0.00
	14 Service des intérêts généraux	0.00	0.00
	15 Affaires culturelles et loisirs	6 800.00	1 500.00
	16 Tourisme	6 050.00	5 500.00
	17 Sports	0.00	0.00
	18 Transports publics	0.00	0.00
	19 Service d'informatique	8 000.00	0.00
2 Finances		245 540.00	1 278 442.00
	20 Comptabilité générale, caisse, contentieux	0.00	0.00
	21 Impôts	15 200.00	994 300.00
	22 Service financier	230 340.00	284 142.00
	23 Amortissements et réserves non ventilés	0.00	0.00
3 Domaines et bâtiments		334 648.90	268 568.00
	30 Service administratif et technique	0.00	0.00
	31 Terrain	25 103.00	37 500.00
	32 Forêts et pâtures	34 232.50	19 053.00
	33 Vignes	2 125.00	9 135.00
	34 Service des gérances	125 245.00	133 180.00
	35 Bâtiments	147 943.40	69 700.00
4 Travaux		608 511.50	492 375.00
	40 Service administratif	0.00	0.00
	41 Service technique	31 151.00	7 500.00
	42 Service de l'urbanisme	0.00	0.00
	43 Routes	297 439.50	204 954.00
	44 Parcs, promenades et cimetières	0.00	0.00
	45 Ordures ménagères et déchets	93 705.00	93 705.00
	46 Réseaux d'égouts et d'épuration	186 216.00	186 216.00
	47 Cours d'eau, rives et ports	0.00	0.00

Directions	Sections	Charges	Revenus
5 Instruction publique et cultes			
	50 Administration des écoles	137 912.00	12 000.00
	51 Enseignement primaire	0.00	0.00
	52 Enseignement secondaire	32 002.00	0.00
	53 Enseignement spécialisé	91 750.00	12 000.00
	54 Office d'orientation professionnelle	0.00	0.00
	55 Formation professionnelle	400.00	0.00
	56 Service médical et dentaire	0.00	0.00
	57 Camps scolaires et colonies	0.00	0.00
	58 Temples et cultes	13 760.00	0.00
6 Police		80 000.00	2 390.00
	60 Administration	0.00	0.00
	61 Corps de police	35 327.00	0.00
	62 Contrôle des habitants	0.00	0.00
	63 Police sanitaire	0.00	0.00
	64 Service des inhumations	10 360.00	700.00
	65 Défense contre l'incendie	23 349.00	1 690.00
	66 Protection civile	10 964.00	0.00
	67 Abattoirs	0.00	0.00
	68 Militaires	0.00	0.00
7 Sécurité sociale		294 910.00	0.00
	70 Service administratif	0.00	0.00
	71 Service social	0.00	0.00
	72 Prévoyance sociale	294 040.00	0.00
	73 Santé publique	870.00	0.00
	74 Office du logement	0.00	0.00
	75 Office du travail	0.00	0.00
8 Services industriels		84 620.00	84 620.00
	80 Service administratif	0.00	0.00
	81 Service des eaux	84 620.00	84 620.00
	82 Service électrique	0.00	0.00
	83 Service du gaz	0.00	0.00
	84 Service de la chaleur-force	0.00	0.00
	85 Réseau de distribution son et image	0.00	0.00
	Total des charges et revenus	2 220 585.40	2 167 795.00
90 Clôture	900 Clôture du compte de fonctionnement	0.00	52 790.40
	Totaux égaux	2 220 585.40	2 220 585.40

Tableau des charges par nature

3 Charges	2 220 585.40
30 Autorités et personnel	530 043.00
300 Autorités et commissions	76 000.00
301 Personnel administratif et d'exploitation	355 623.00
302 Traitement du personnel enseignant remplaçant	0.00
303 Assurances sociales	35 000.00
304 Caisses de pensions et de prévoyance	27 000.00
305 Assurances accidents et maladie	24 420.00
306 Indemnisation et remboursement de frais	7 000.00
307 Prestations complémentaires de prévoyance	0.00
308 Personnel intérimaire	0.00
309 Autres charges des autorités et du personnel	5 000.00
31 Biens, services, marchandises	599 129.50
310 Imprimés et fournitures de bureau	14 250.00
311 Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	31 000.00
312 Achats d'eau, d'énergie, de combustible	48 300.00
313 Autres fournitures et marchandises	54 750.00
314 Entretien des immeubles, routes et territoire	248 420.00
315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations techniques	44 400.00
316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation	3 493.00
317 Réceptions et manifestations	9 210.00
318 Honoraires et prestations de services	124 824.00
319 Impôts, taxes, cotisations et frais divers	20 482.50
32 Intérêts passifs	69 652.40
321 Intérêts des dettes à court terme	100.00
322 Intérêts des dettes à moyen et long terme	60 257.40
329 Autres intérêts	9 295.00
	0.00
33 Amortissements	170 389.50
330 Amortissements du patrimoine financier	26 000.00
331 Amortissements du patrimoine administratif	144 389.50
332 Autres amortissements du patrimoine administratif	0.00
333 Amortissement du découvert	0.00
	0.00
35 Remboursements, participations et subventions à des collectivités	767 120.00
351 Canton	313 119.00
352 Communes et associations de communes	454 001.00
36 Aides et subventions	48 442.00
365 Aides, subventions à des institutions privées	2 000.00
366 Aides individuelles	46 442.00
38 Attributions aux fonds et aux financements spéciaux	19 239.00
380 Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	700.00
381 Attributions aux financements spéciaux	18 539.00
39 Imputations internes	16 570.00
390 Imputations internes	16 570.00

Tableau des revenus par nature

4	Revenus	2 167 795.00
40	Impôts	962 800.00
400	Impôts sur le revenu, la fortune et impôt personnel	769 800.00
401	Impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales	10 500.00
402	Impôt foncier	135 000.00
404	Droits de mutation	20 000.00
405	Impôts sur les successions et donations	15 000.00
406	Impôts et taxes sur la possession et la dépense	12 500.00
409	Impôts récupérés après défalcation	0.00
		0.00
41	Patentes, concessions	10 500.00
410	Patentes	500.00
411	Concessions	10 000.00
42	Revenus du patrimoine	259 233.00
422	Revenus des capitaux du patrimoine financier	2 200.00
423	Revenus des immeubles du patrimoine financier	187 833.00
424	Gains comptables sur les placements du patrimoine financier	0.00
425	Revenus des prêts et participations du patrimoine administratif	0.00
427	Revenus des immeubles du patrimoine administratif	69 200.00
		0.00
43	Taxes, émoluments, produits des ventes	373 710.00
430	Taxes légales de remplacement	0.00
431	Emoluments	12 000.00
432	Recettes pour des soins médicaux et dentaires	0.00
433	Ecolage	0.00
434	Taxes de raccordement et d'utilisation	204 110.00
435	Ventes et prestations de service	102 600.00
436	Remboursements de tiers	55 000.00
437	Amendes	0.00
439	Autres recettes	0.00
44	Parts à des recettes cantonales	35 200.00
441	Parts à des recettes cantonales	35 200.00
444	Autres contributions cantonales	0.00
		0.00
45	Participations et remboursements de collectivités publiques	457 131.00
451	Canton	2 200.00
452	Communes et associations de communes	454 931.00
46	Autres participations et subventions	1 690.00
465	Participations et subventions de tiers	1 690.00
469	Dons et legs	0.00
48	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	50 961.00
480	Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement	34 105.00
481	Prélèvements sur les financements spéciaux	16 856.00
49	Imputations internes	16 570.00
490	Imputations internes	16 570.00

Tableau des dépenses d'investissement
 (Postes 914-915-916-917 du bilan)

5	Dépenses	45 000.00
50	Investissements	45 000.00
501	Ouvrages de génie civil et d'assainissement	45 000.00
503	Bâtiments et constructions	0.00
504	Installations des services industriels	0.00
505	Forêts	0.00
506	Mobilier, machines et véhicules	0.00
507	Marchandises et approvisionnements	0.00
509	Autres biens	0.00
52	Prêts et participations permanentes	0.00
522	Communes et associations de communes	0.00
525	Autres prêts et participations	0.00
56	Subventions d'investissement	0.00
562	Communes et associations de communes	0.00
565	Autres subventions	0.00
58	Autres investissements	0.00
581	Indemnités d'expropriation	0.00
589	Autres dépenses d'investissement	0.00
6	Recettes	139 889.50
60	Transferts au patrimoine financier	0.00
609	Transferts au patrimoine financier	0.00
61	Participations de tiers	0.00
619	Participations de tiers	0.00
62	Remboursements de prêts et de participations permanentes	0.00
622	Communes et associations de communes	0.00
625	Autres remboursements	0.00
66	Subventions	0.00
661	Canton	0.00
662	Communes et associations de communes	0.00
669	Autres subventions	0.00
68	Reprises des amortissements et réserves	139 889.50
681	Reprises des amortissements	139 889.50
689	Reprises des réserves	0.00
59	Diminution des investissements (chiffre 6 moins chiffre 5)	94 889.50
69	Augmentation des investissements (chiffre 5 moins chiffre 6)	0.00



COMMUNE DE CORBEYRIER
BUDGET 2023

Certifié conforme au budget 2024 adopté par le Conseil Communal

Dans sa séance du : **7 décembre 2023**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique

A blue ink signature of the name M. Tschumi.

M.Tschumi



La secrétaire.e.r.

A blue ink signature of the name M-C. Melet.

M-C. Melet